



ECOLO ASSESSE – Elections communales – Octobre 2024 Réponse programme 2024-2030

Sollicitation

De : asbl Covisart <asblcovisart@gmail.com>

Envoyé : jeudi 5 septembre 2024 22:25

À : cavalier.marierose@gmail.com; Jean-Luc Mosseray <jean-luc.mosseray@assesse.be>; Sébastien Humblet <sebastien.humblet@assesse.be>; Julien Delfosse <julien.delfosse@assesse.be>

Objet : Invitation à la rencontre politique concernant l'avenir du Village de Sart-Bernard le 30 septembre à 19h
Sart-Bernard, le 5 septembre 2024

Objet : Invitation à la rencontre politique concernant l'avenir du Village de Sart-Bernard le 30 septembre à 19h

Mesdames, Messieurs,

Depuis deux ans des citoyens de Sart-Bernard ainsi que des associations du village se sont réunis et ont mené une réflexion sur l'avenir de leur village autour des questions d'environnement, de patrimoine, de mobilité, de logement, ...

L'objectif de ces deux années de travail était d'aboutir à un cahier de proposition pour les élections communales 2024. Le contexte actuel étant de plus en plus dur, il nous semble important de prendre du temps pour se poser certaines questions d'avenir et d'ouvrir le débat avec nos futurs élus politiques dans une optique de collaboration.

Toutes ces réflexions et ce travail participatif ont abouti à une cinquantaine de propositions que nous souhaitons mettre en débat lors de la rencontre politique du 30 septembre à 19h à la salle Saint Michel à Sart Bernard.

Cette invitation est envoyée à chaque liste électorale se présentant sur le territoire de la commune d'Assesse. Pour cette rencontre, nous invitons deux personnes de chaque liste à venir s'exprimer/ en discuter avec les habitants.

En pièce jointe, vous trouverez ce cahier de propositions priorisées par un vote citoyen (lors d'une réunion publique le 17 juin et par une consultation en ligne en août). Certaines d'entre elles sont de la compétence de la commune. D'autres peuvent être

prises en charge par les citoyens eux-mêmes, d'autres encore dépendant d'autres niveaux de pouvoir et pour lesquelles la commune pourrait intervenir pour faciliter leur prise en compte.

Lors de cette soirée, nous vous proposons de débattre **des propositions** qui sont des compétences communales et que les habitants trouvent prioritaires.

Afin que tout se passe au mieux, nous proposons de travailler en deux temps :

1. Pour le 23 septembre.

Nous demandons à chaque liste de se positionner (d'accord/pas d'accord) et de commenter les propositions qui sont de la compétence communale et spécialement pour les 10 propositions ayant reçu le plus de suffrages. Ces positionnements devraient nous être envoyés pour le 20 septembre afin de les mettre en forme pour les présenter lors de la soirée du 30 septembre.

2. Le 30 septembre – lors du débat

Pour cette date, vous aurez l'opportunité de présenter vos positions et de commenter les propositions faites par les habitants et spécialement le top 10 des propositions.

Nous reviendrons vers vous dans un second temps pour vous donner plus de détails pratiques sur le déroulement de la soirée.

Pouvez-vous nous confirmer votre présence, pour le 23 septembre, avec les noms et coordonnées des deux personnes, un homme et une femme, que vous choisirez de déléguer afin de faciliter les contacts ultérieurs et l'organisation de la soirée ?

Convaincus de l'intérêt que porterez à notre démarche et dans l'attente de vous lire très bientôt, nous vous prions de croire en notre meilleure considération.

L'asbl COVISART

PS. Nous vous suggérons d'imprimer le fichier joint complet en format A3

En synthèse, voici les 10 actions primées.

No	Action	Votes P	"Facile"	Engagement	Comment.
23	Adopter l'arrêté communal basé sur l'article 58 quinquies de la Loi sur la Conservation de la Nature	40	10	5	9
09	- refuser tout projet de construction en dehors du périmètre actuel déjà bâti du village en intégrant ces surfaces en zone non constructible dans le SDC. - Limiter tout projet de construction aux seuls terrains constructibles sans création de route et impétrants.	33	4	3	5
02	Refuser la construction d'un lotissement à la Pichelotte	31	8	3	7
01	Protéger les affectations agricoles actuelles situées en zone constructible au travers du SDC.	29	12	3	5
18	Réduire les bruits de l'autoroute : Demander la mise en place de panneaux insonorisants le long du viaduc et/ou pose d'un revêtement moins bruyant	29	9	1	8
19	Réduire les risques d'inondation par ruissellement et par débordement : Relevé des points noirs, dégâts	26	9	1	6
35	Connexion cyclo entre Assesse - Maillen (Vicigal) - Sart-Bernard vers Naninne (et Namur) hors N4. Priorité à l'aménagement du chemin de la Pologne	26	6	4	3
10	Protéger toute affectation agricole et forestière indépendamment du plan de secteur	25	4	3	3
17	Limiter l'urbanisation de certains terrains pour préserver des vues paysagères.	23	9	3	2

	33	Faire respecter les limitations de vitesse (radars) et les parkings sur les trottoirs. Accroître le nombre de chicanes et bien indiquer la priorité pour chacune.	20	12	2	9
Réponses	23	Adopter l'arrêté communal basé sur l'article 58 quinquies de la Loi sur la Conservation de la Nature. ⇒ Ecolo est plus que pour ! ⇒ L'arrêté communal a enfin été adopté en conseil communal après plusieurs semaines de travail et de persuasion du partenaire politique pour avancer dans ce sens. La co-rédaction du règlement a été suivie de près par notre échevin Julien Delfosse.				
	09	Refuser tout projet de construction en dehors du périmètre actuel déjà bâti du village en intégrant ces surfaces en zone non constructible dans le SDC. - Limiter tout projet de construction aux seuls terrains constructibles sans création de route et impétrants. ⇒ Ecolo veille à protéger un maximum de territoire vierge et agricole afin de préserver le caractère rural de la commune, la biodiversité et le paysage. ⇒ La modification récente du Schéma de développement du Territoire (SDT) permet de se saisir une nouvelle fois des outils de développement territorial et par la même occasion de redéfinir les orientations de construction pour les villages avec une mise à jour du Schéma de Développement Communal approuvé en 2010. Le plus grand challenge reste l'affectation au plan de secteur pour des zones identifiées en zone d'habitat. Il y a en tout cas une concertation indispensable en amont de chaque projet.				
	02	Refuser la construction d'un lotissement à la Pichelotte ⇒ Grâce à l'aménagement de la zone nature dans le cadre du projet BiodiverCité (mené par notre échevin Julien Delfosse), il y a maintenant sur la partie communale de la Pichelotte, une magnifique haie qui se développe et l'installation de deux mares pour favoriser la biodiversité dans la zone. L'aménagement				

		bénéficie également à l'agriculteur. La parcelle communale est à destination d'un projet nature pédagogique et l'implantation d'un lotissement n'est pas en adéquation avec ce projet.
	01	<p>Protéger les affectations agricoles actuelles situées en zone constructible au travers du SDC.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les terres agricoles doivent être protégées au maximum et la mise à jour du SDC doit permettre de cadrer beaucoup plus le développement urbanistique de nos villages. Le nouveau SDT permet également la conservation des terres agricoles pour autant qu'elles soient affectées à cette destination. Ecolo veille à protéger un maximum de territoire vierge et agricole afin de préserver le caractère rural de la commune, la biodiversité et le paysage ⇒ Il nous semble également très important de profiter de la réforme des baux à ferme pour redistribuer les terres communales à des projets agricoles qui correspondent à notre ruralité, à l'agriculture familiale et pour des projets qui préservent l'environnement.
	18	<p>Réduire les bruits de l'autoroute : Demander la mise en place de panneaux insonorisant le long du viaduc et/ou pose d'un revêtement moins bruyant.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ecolo est pour l'étude et la mise en œuvre d'aménagement pour limiter le bruit qui a un impact important sur la santé des villageois (à Sart-Bernard comme ailleurs). ⇒ Le bois Robiet doit être préservé dans son état; c'est déjà une bonne garantie de ne pas aggraver le bruit venant de la E411 vers le village et d'éviter du trafic supplémentaire sur la N4 à proximité des villages de Sart-Bernard et de Courrière. ⇒ Il faut réaliser une cartographie précise dans le village des nuisances sonores engendrées par les grands axes de circulation pour proposer ensuite le placement de solutions techniques (panneau acoustique par exemple). Il est également important que le futur collège puisse œuvrer vers le SPW pour adapter le revêtement du viaduc (qui devrait être changé vu son état) et l'installation de dispositif insonorisant à proximité des grands axes.

19		<p>Réduire les risques d'inondation par ruissellement et par débordement : Relevé des points noirs, dégâts.</p> <p>⇒ L'épisode de juillet 2021 reste marquant pour bien des citoyen.n.es et la commune doit être un acteur de la prévention. Au-delà d'interdiction de constructions futures dans des zones à risque, il y a plusieurs actions concrètes à organiser pour chaque village comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser un recensement précis avec l'aide de la cellule Giser pour détecter les zones à risques (il existe déjà beaucoup d'information cartographique à disposition et depuis juillet 2021 d'autres éléments sont venus compléter les diagnostics) ○ Prévoir une séance de restitution et de proposition d'actions qui vont contribuer à atténuer ou éliminer le risque d'inondation. ○ Établir un plan d'actions précis avec un suivi local, par un comité mis sur pied à cet effet.
35		<p>Connexion cyclo entre Assesse - Maillen (Vicigal) - Sart-Bernard vers Naninne (et Namur) hors N4. Priorité à l'aménagement du chemin de la Pologne.</p> <p>⇒ Il y a bien un parti qui prône l'usage du vélo 😊! Et clairement, la liaison vers Naninne avec un aménagement du chemin de la Pologne est une de nos priorités (tout en associant les usagers agricoles du chemin).</p>
10		<p>Protéger toute affectation agricole et forestière indépendamment du plan de secteur</p> <p>⇒ La révision de notre Schéma de Développement Communal est importante et fixera les grands objectifs de développement et d'aménagement du territoire de la prochaine décennie. Ce travail doit être réalisé avec une large concertation afin de recueillir les perceptions et les attentes des habitants, une visite participative des villages et l'identification de points d'intérêts particuliers. Il y a lieu de se faire accompagner par un bureau d'étude spécialisé mais également par des acteurs du territoire pour mener les concertations (Parc Naturel Cœur de Condroz, FRW, Covisart,...). La préservation de zones agricoles ou forestières pourra se faire à travers cet outil.</p> <p>⇒ Le recours à un conseil juridique spécialisé dans la matière sera un atout pour que l'administration puisse jouir de règlements spécifiques sur lesquels s'appuyer car la plus grande difficulté à la limitation de l'urbanisation dans nos villages reste (pour toutes les communes) le plan de secteur approuvé par le</p>

		<p>passé et qui affecte des parcelles à l'habitat alors que celles-ci sont actuellement encore des prairies, des champs ou des bois.</p>
17		<p> limiter l'urbanisation de certains terrains pour préserver des vues paysagères.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ La création/révision de notre Schéma de Développement Communal est importante et fixera les grands objectifs de développement et d'aménagement du territoire de la prochaine décennie. Ce travail doit être réalisé avec une large concertation afin de recueillir les perceptions et les attentes des habitants, une visite participative des villages et l'identification de points d'intérêts particuliers. Il y a lieu de se faire accompagner par un bureau d'étude spécialisé mais également par des acteurs du territoire pour mener les concertations (Parc Naturel Cœur de Condroz, FRW, Covisart,...). La limitation de l'urbanisation pourra se faire à travers cet outil. ⇒ Bien que par la suite ce SDC actualisé soit disponible, il y aura tout un volet de sensibilisation et d'accueil des porteurs de projets à faire en amont d'un dépôt de dossier pour s'assurer que l'intégration de nouveaux bâtiments respecte les lignes définies. ⇒ A ce stade, si des périmètres d'intérêt paysager sont connus et répertoriés, ils sont pris en considération dans la motivation d'un octroi ou refus de permis.
33		<p>Faire respecter les limitations de vitesse (radars) et les parkings sur les trottoirs. Accroître le nombre de chicanes et bien indiquer la priorité pour chacune.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Voici différents objectifs en matière de mobilité et de sécurité routière portés par le groupe Ecolo : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une amélioration de la sécurité routière et de celles des piétons et cyclistes sur les trajets menant aux abords des écoles et des arrêts SNCB et dans les cœurs de village. Réaliser un cadastre dynamique avec l'aide des citoyens par des campagnes participatives et la mise en œuvre d'un baromètre d'actions. ○ Ceci en ralentissant réellement la circulation routière (70km/h entre villages, des zones 30 étendues, des zones de rencontres) et en construisant partout où c'est possible des pistes cyclables et la création de trottoirs aux abords des structures de services ;

		<ul style="list-style-type: none"> ○ L'installation de chicanes dans les villages avec une concertation large des acteurs de l'agriculture et des entreprises locales pour que ces aménagements puissent garantir la sécurité de tous les usagers et être pérenne car mise en œuvre avec les différents types d'usagers. ○ Mettre en place une formation et accompagnement de référents mobilités pour nos écoles sous la coordination du conseiller en mobilité et amplifier les initiatives des rangs vélos. ○ Une coordination permanente avec les riverains, les conseils consultatifs, les services de police et le service communal des travaux afin d'éliminer les points noirs en matière de sécurité routière (éclairage, ralentisseur, radars préventifs ou répressifs, passages piétons) ; ○ Mettre en œuvre un canal unique de remontée de situations dangereuses et problématiques sur le réseau pour une prise en charge par les services communaux.
		<p>Le groupe Ecolo est favorable aux différentes propositions listées ci-dessus et insiste sur le <u>caractère participatif</u> qui doit perdurer dans la mise en œuvre des priorités. Nous privilégions également la création d'un comité d'accompagnement qui pourrait faire état régulièrement des avancées et freins rencontrés pour que les citoyen.ne.s puissent mesurer le travail accompli et les challenges à relever.</p>